

poserai pas dans le but d'empêcher les compagnies de chemins de fer d'accorder des permis de circulation gratuite ; mais je désire faire une disposition plus générale permettant aux compagnies de chemins de fer d'accorder, comme aujourd'hui, quand elles le voudront, des permis de circulation gratuite aux membres du parlement et aux autres personnes, liberté qu'elles n'ont pas en vertu du bill tel qu'il existe. Ajoutons à la fin du paragraphe 5 une disposition qui exige que la compagnie de chemin de fer accorde un permis de circulation gratuite aux membres du Sénat, aux membres de la Chambre des communes du Canada et aux membres de la commission, etc. Or, je présume que les membres de la commission seront transportés gratuitement, que cela soit inséré ou non, et c'est vouloir mettre à contribution la générosité des compagnies de chemins de fer que de mettre cette disposition dans cet article. Nous leur imposons beaucoup d'obligations en vertu du présent bill, mais je crois que ceci est trop exiger d'elles. C'est travailler pour nous, chose à laquelle le public ne s'attend pas, et je proposerai de retrancher toute cette partie du paragraphe 5 qui les oblige à transporter gratuitement les membres du Sénat et ceux de la Chambre des communes du Canada.

L'honorable M. ROBERTSON : Qu'est-ce que l'honorable sénateur mettrait à sa place ?

L'honorable M. MACDONALD (I.P.-E.) : Je laisserais aux chemins de fer du Canada le droit d'accorder des permis de circulation gratuite aux membres du parlement. On devrait leur permettre de traiter à l'avenir les membres du parlement comme elles l'ont fait jusqu'à présent. Quelques honorables sénateurs ont dit qu'un permis de circulation gratuite est une sorte de séduction capable de corrompre un membre du parlement. Cela est absurde. Personne ne peut considérer cela comme une séduction. J'ai eu des permis de circulation gratuite d'un nombre infini de chemins de fer, et je ne m'en suis servi que sur deux ou trois chemins de fer qui passent près de ma demeure et sur lesquels je voyage pour venir à Ottawa. D'autres permis m'ont été envoyés. J'aurais pu m'en servir comme de ceux que j'ai reçus des autres chemins de fer, mais je n'en ai jamais eu besoin. Il doit être onéreux pour une compagnie de

chemin de fer d'être obligée d'accorder des permis de circulation gratuite aux membres du parlement remplissant leurs devoirs. Plusieurs d'entre eux pourraient passer la plus grande partie de leur temps à voyager avec ces permis de circulation gratuite. Je laisserais aux compagnies de chemins de fer le soin de régler cela, et je ne mettrais dans le bill rien qui obligeât les compagnies à transporter gratuitement les membres du parlement.

L'honorable M. WATSON : Il y a quelque temps, quand cette question a été discutée, nous avons eu dans l'admission d'un membre de la Chambre une preuve que ces permis influençaient le vote d'un membre du Sénat. Durant les trois ou quatre heures que les représentants du chemin de fer ont parlé devant le Sénat sur des questions en rapport avec le présent bill, ils n'ont pas objecté aux dispositions de cet article, admettant ainsi implicitement que les membres du parlement ont reçu des permis de circulation gratuite et qu'ils n'avaient pas d'objection à accorder cette faveur. Assurément les compagnies de chemins de fer ont été généreuses envers les membres du parlement, et n'ont pas essayé d'empêcher qu'il fût décrété que ces permis de circulation gratuite seraient accordés. Si l'on soupçonne dans le pays que les membres du parlement sont influencés—et nous savons que ce soupçon existe, nous voyons dans les journaux du pays que les membres du parlement sont influencés par les permis de circulation gratuite qu'ils reçoivent—si nous décrétions que les membres ont droit d'être transportés gratuitement, nous enlevons au corps électoral l'idée que les membres du parlement subissent l'influence des compagnies de chemins de fer. Comme cette disposition se trouve dans le bill et que les compagnies de chemins de fer n'y ont pas objecté, nous devons la garder et assurer aux membres des deux chambres le droit d'être transportés gratuitement, faveur qu'ils doivent déjà à la bonté des compagnies. Je me suis déjà exprimé ainsi, et je n'ai pas changé d'avis à ce sujet. Nous savons que dans le passé le transport gratuit a été refusé parce que certains membres du parlement ont refusé d'appuyer une certaine législation. Je parle de cela en connaissance de cause parce que j'ai été privé pendant plusieurs années de